

DECISION DU PRESIDENT D2025-125

Objet : 26^{ème} édition des Assises européennes de la Transition Energétique - Convention de partenariat entre Ecosystème D (Groupement d'Intérêt Public) et la Métropole du Grand Paris relative aux modalités de participation de la Métropole à l'évènement organisé à Strasbourg du 24 au 26 juin 2025

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2017/12/08/11 relative à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2018/11/12/12 portant adoption du Plan Climat Air Energie Métropolitain,

Vu la délibération CM2025/04/07/29-2 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés (...)* »,

Vu l'arrêté N°AP2025/87 du 16 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Philippe Castanet, directeur général des services, de la Métropole du Grand Paris,

Vu le projet de convention de partenariat actant la participation de la Métropole à la 26^e édition des assises européennes de la transition énergétique,

Considérant le rôle et la responsabilité de la Métropole du Grand Paris dans la coordination de la transition énergétique sur son territoire,

Considérant que les assises de la Transition énergétique est un rendez-vous annuel des acteurs engagés dans la transition énergétique des territoires depuis 1999 et qu'elles accueillent chaque année près de 3 500 participants (collectivités, experts, acteurs économiques et associatifs, ...) sur 3 jours de débats et de rencontres,

Considérant l'intérêt pour la Métropole du Grand Paris de participer à la 26^e édition de la Transition énergétique,

Considérant que les organisateurs des assises proposent exceptionnellement à la Métropole un partenariat plus adapté à sa situation (intervention en plénière, organisation d'un atelier...) en contrepartie d'une participation financière de 10 000 € HT,

Considérant que la convention de partenariat ci-annexée est un contrat à durée déterminée pour répondre au besoin adapté à la Métropole du Grand Paris afin de participer aux assises européennes de la transition énergétique et dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes,

Considérant que la présente convention est un marché public relevant des attributions du Président de la Métropole déléguées par le Conseil métropolitain,

Considérant que l'organisation de la 26^{ème} édition des assises aura les 24 au 26 juin 2025 à Strasbourg,

DÉCIDE

Article 1 : Il est conclu avec le Groupement d'Intérêt Public « Ecosystème D » agissant pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg, domicilié au 2508 Route de l'Écluse Trystram, à Dunkerque (59140), la convention de partenariat dont le montant de la participation financière est de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur le budget principal 2025 – section de fonctionnement / chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France
- Monsieur le Comptable des Finances publiques

Par ailleurs notification en est faite au prestataire.

Fait à Paris, le **12 JUIN 2025**

Par délégation du Président de la Métropole du Grand Paris,



Le Directeur général des services
Philippe Castanet